

Département de Seine-et-Marne

Commune de TIGEAUX

28, rue du Grand. Morin
77163 TIGEAUX



Entretien de la rue de Paris

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES
ET REGLEMENT DE CONSULTATION
VALANT ACTE D'ENGAGEMENT**

Demande de devis

Date et heure limites de réception des offres
1^{er} octobre 2024 à 17 heures

Septembre 2024

MARCHÉ DE SERVICE

Marché passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics en Procédure Adaptée.

Le présent document tient lieu d'Acte d'Engagement, de Cahier des Clauses Particulières et de Règlement de Consultation.

Le présent contrat est conclu entre :

La Mairie de TIGEAUX

28 rue du Grand Morin

77163 TIGEAUX

Code INSEE : 77466

Représentée par son Maire, Francis POISSON

Tél : 01 64 04 32 90

Courriel : mairie.tigeaux@wanadoo.fr

Et

L'Entreprise (coordonnées complètes).....

.....
.....
.....

Représentée par

M

N° SIRET complet :

CODE APE :

JOINDRE UN CCP (RIP) ou BANQUE (RIB) :

Les parties contractantes ont convenu ce qui suit :

1. OBJET

Le présent marché est un MAPA de service concernant l'entretien de la rue de Paris.

Les travaux consistent en :

Pour la rue de Paris (de la RD 21 – rue de Villeneuve le Comte à la rue de la Forêt)

- Tonte et débroussaillage des parties enherbées avec ramassage et évacuation des déchets,
- Entretien des bas-côtés et des fossés,
- Ramassage des feuilles,
- Ébarbage,
- Évacuation de tous les déchets.

Le devis devra être détaillé pour chaque opération.

Le contractant devra veiller au bon entretien des lieux qui lui sont confiés et interviendra **6 fois par an à partir du mois d'avril.**

2. DEROULEMENT DU CONTRAT

- **Montant annuel**

Le montant annuel de la prestation est de :

Le paiement sera mensualisé, soit une charge mensuelle pour la Commune de

- **Délai de validité des offres :**

120 jours à compter de la date limite de la réception des offres.

- **Révision des prix**

Le prix de base annuel du contrat sera actualisé au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'Indice des bâtiments et travaux publics et du Paramètre **Matériel** de chantier, selon la formule suivante

$$P = P_0 / 0.50 * (I/I_0 + IM/IM_0)$$

- **Durée du contrat**

Le contrat est conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois à compter du 01/01/2025.

Il est renouvelable par tacite reconduction, par période d'un an, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé réception envoyée au moins deux mois avant la date d'expiration de chaque période de renouvellement.

- **Règlement des litiges :**

En cas de litige dans l'exécution du marché, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

Faute de solution acceptée par les parties, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de MELUN où la Loi française sera applicable.

3. DOCUMENTS A PRODUIRE

- Le présent cahier des clauses particulières et règlement de consultation valant acte d'engagement,
- **Description** et montant des travaux pour lesquels l'Entreprise s'engage,
- **Attestation** d'assurance, carte d'inscription au registre des métiers,
- **Attestation** de non condamnation pour infraction au Code du travail,
- **Certificats** de capacité professionnelle, qualifications, ou équivalents,
- **Liste** de références des prestations similaires de moins de trois ans,
- **Certificat** de passage.

Le candidat devra adresser ces pièces dûment acceptées et signées avant le :
1^{er} octobre 2024 à 17 heures.

4. SELECTION DES OFFRES

Les offres seront sélectionnées par le Maire après avis de la Commission des achats selon les critères suivants :

- **Montant** des prestations : pondération 70%. (La préférence sera donnée au plus bas prix dans la limite des prix normaux.)
- **Valeur** technique : pondération 30%. (Description de la prestation)

Les notes s'échelonneront de 0 à 5 pour chacun des deux critères, la note 5 étant la plus élevée. Après ouverture des plis, le marché pourra être négocié avec les candidats. Une nouvelle note pourra alors être attribuée.

Le candidat qui obtiendra l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée selon les critères énoncés sera désigné attributaire du marché.

5. MODE DE REGLEMENT ET MODALITES DE FINANCEMENT

Le montant de la prestation est indiqué au paragraphe 2.

Les travaux, objet du présent marché, seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés selon les modalités suivantes : fonds propres.

Les sommes dues au titulaire du marché seront mandatées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

- **Retenue de garantie**

Sans objet.

- **Avance forfaitaire**

Sans objet.

6. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Le présent dossier est obtenu auprès de la Mairie de TIGEAUX.

Le présent marché est conclu à dater de sa notification.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : l'**euro**.

La transmission des offres pourra se faire par voie électronique, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, ou remises sous pli cacheté à la mairie contre récépissé.

Les candidats transmettent leurs offres sous pli cacheté à :

Commune de Tigeaux
Monsieur le Maire
28 rue du Grand Morin
77163 TIGEAUX

En cas de dépôt à la mairie, les date et heure figurant sur le récépissé feront foi.

En cas d'envoi postal, les date et heure figurant sur l'avis de première présentation feront foi.

En cas de dépôt par voie électronique, un accusé de réception sera transmis.

Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de :

Monsieur POISSON, Maire de TIGEAUX
28 rue du Grand Morin
77163 TIGEAUX
Tél : 01 64 04 32 90
E-mail : mairie.tigeaux@wanadoo.fr

Date d'affichage et de dépôt sur le site www.tigeaux.fr :
10 septembre 2024

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en trois exemplaires

Signature du candidat

A

Porter la mention manuscrite

Le

« Lu et approuvé »

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée par la présente offre pour valoir acte d'engagement

A, le
Signature (l'acheteur)